

Non !

Oui !

Définition

# Consentement

Le consentement sexuel est l'accord libre, éclairé et volontaire donné par une personne avant de participer à une activité sexuelle. Il doit être exprimé de façon claire, sans pression, manipulation, menace ou contrainte.

- Le consentement peut être verbal ou non verbal, mais il doit toujours être enthousiaste et réciproque.
- Une personne a le droit de retirer son consentement à tout moment, même si l'activité a déjà commencé.
- Le respect du consentement est essentiel dans toute relation pour assurer la sécurité, la dignité et l'autonomie de chacun.

## Le consentement s'applique aussi au travail



La violence à caractère sexuel peut se manifester de manière physique, verbale, par messagerie électronique ou par téléphone. Elle peut également se manifester dans les activités sociales. Certains gestes peuvent sembler anodins, mais ils empiètent sur l'espace privé et les limites personnelles.

[Exemples de gestes](#)

## Le non-respect du consentement, c'est interdit!



Le non-respect du consentement, peu importe la forme, **est interdit**. Il est essentiel d'établir un dialogue honnête, respectueux et sécurisant. Lorsque le doute existe, il importe de poser la question et de s'assurer que chaque personne est pleinement à l'aise et consentante.

**Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
des Laurentides**

**Québec**